



ALSACE, FRANCE, EUROPE

Coléoptère collé aux subventions

La chrysomèle (*Diabrotica virgifera*) met les nerfs des agriculteurs à rude épreuve. Ce coléoptère, présent dans les zones de culture de maïs aux États-Unis et au Canada est arrivé (par avion) depuis dix ans en Europe et en France et s'étend à partir des aéroports, causant des dégâts aux cultures. L'intensification du maïs est un facteur clef de sa multiplication et de l'intensité de ces dégâts.

Pas de maïs, pas de chrysomèle – ou presque : aux États-Unis, une variété s'est accoutumée aux cultures en rotation (la meilleure stratégie de lutte). Il existe aussi des insecticides, dispensés par l'homme, ou par des maïs OGM... Suivant les zones, il est possible d'imposer des mesures de traitement, de rotation, ou d'adopter collectivement des stratégies permettant de limiter son développement. Les exploitants qui supportent les mesures de lutte obligatoire perçoivent des indemnités abondées pour partie par l'État, pour partie via une cotisation volontaire obligatoire mise en place par la filière. Autour de l'aéroport d'Orly par exemple, une rotation une année sur deux a démontré son efficacité depuis plusieurs années pour constituer une barrière de quarantaine. La rotation avec du soja est recommandée : il pousse sur les mêmes sols. En 2008, un intéressant article appelait à la cohérence nationale des moyens de lutte. Des agriculteurs alsaciens exposaient la complexité de leurs situations face au choix des cultures de rotation. Après négociation, un accord fut trouvé entre la DGAL et les agriculteurs d'Alsace et de Rhône-Alpes, pour préconiser une rotation une année sur six sur l'ensemble des parcelles au titre d'une stratégie dite de confinement. Chambre et Association générale des producteurs de maïs (AGPM) ont demandé des aides pour les agriculteurs qui la mettraient en œuvre. On n'indemnisait plus seulement la lutte obligatoire... En Alsace, des rotations avec la luzerne ou le sorgho, protéagineux dont les filières n'attendent qu'à se monter, seraient souvent possibles. En ces périodes de hausse des prix des aliments du bétail, cela pourrait être pertinent. Mais en Alsace, longtemps bénéficiaire de la prime irrigation, les hectares équipés pour cela sont nombreux et seul le maïs répond bien à l'irrigation par une belle augmentation des rendements... L'Association générale des producteurs de maïs (AGPM) préconise donc le maïs transgénique producteur d'un insecticide, associé à des produits de traitement des sols et des semences. Supposons que cette stratégie alsacienne échoue – l'explosion de la chrysomèle dans cinq ans n'est pas un scénario absurde – à qui la faute ?

Quant au grand Hamster, il semble que l'extension de la culture du maïs joue un rôle important dans sa disparition. Le recours en manquement de la Commission européenne contre la France devant la Cour de justice de l'Union sur l'insuffisance des mesures prises pour le préserver laisse présager de lourdes sanctions. Il va peut-être falloir trouver une nouvelle cohérence, financière celle-là, pour financer à la fois la filière maïs, la lutte qui permettra au maïs intensif de se maintenir et les amendes liées à la disparition du grand hamster.

Faut-il réserver l'indemnisation à ceux qui opèrent des rotations ? Aider les filières de production alternatives au maïs à se constituer ? Mêler activité économique et perspective écologique sur fond de cohérence dans l'utilisation des fonds publics ?

D'aucuns font remarquer que l'on marche un peu sur la tête, d'autant que, gros producteur de maïs en Europe, la France pourrait donner l'exemple aux autres pays qui se débattent aussi avec la chrysomèle, cette engeance coléoptère.

Thomas Calinon. La roue tourne pour le grand hamster d'Alsace. *Libération*, 28 avril 2011. CJUE 9 juin 2011, Aff. C-383/09, Commission c. France.



BRUXELLES, EUROPE

L'affaire brocoli

Deux brevets sur le brocoli et la tomate ridée sont en voie d'être annulés par l'Office européen des brevets. Sa grande Chambre des recours, dont la tâche consiste à assurer une application uniforme du droit des brevets en vertu de la Convention européenne des brevets (CEB) – a rendu sa décision concernant les affaires « brocoli » – qui opposait Limagrain et Syngenta à Plant Bioscience Limited (brevet n°EP1069819) – et « tomate ridée » – qui opposait Unilever au ministère israélien de l'agriculture (brevet n°EP1211926). Ces deux litiges portaient sur l'interprétation des termes de la CEB « procédé essentiellement biologique d'obtention de végétaux (ou animaux) » qui permettent d'exclure de tels procédés de la brevetabilité. Pour ce brocoli ou cette tomate ridée, la grande Chambre des recours a considéré que les brevets n'étaient pas fondés juridiquement. La décision finale du bureau technique devrait suivre cet avis. À Bruxelles, le brevetage du vivant pourrait être dans les choux.

<http://www.infogm.org/spip.php?article4645>

ALLEMAGNE

Des agriculteurs pleins d'énergie

Selon une étude de l'office fédéral allemand Statistisches Bundesamt, l'équivalent de notre INSEE, un tiers des paysans allemands réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans des activités autres que la culture et l'élevage, et en particulier dans les énergies renouvelables (à hauteur de 42 %). Ces dernières années les agriculteurs allemands ont multiplié les investissements dans la production d'énergie à partir de déchets végétaux (biomasse), dans les éoliennes et surtout dans les panneaux solaires, dont le prix a baissé alors que la législation leur garantit de vendre l'électricité produite à un tarif avantageux. Cette tendance fait débat en Allemagne : les panneaux photovoltaïques grignotent des terres arables et font flamber les factures des consommateurs sur lesquelles est répercuté le prix de vente garanti aux producteurs d'électricité solaire.

www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Presse/pm/2011/01/PD11__036__411,templateId=renderPrint.psml

MONDE-EUROPE

Organismes génétiquement maudits ?

Les OGM n'ont pas le vent en poupe en Europe. La recherche a été interdite en Suisse par une loi d'initiative populaire. Pour ce qui est des cultures, il y a eu de moins en moins de maïs OGM Mon810 de Monsanto cultivé en Europe en 2009 et 2010 selon InfoGM (ces cultures se trouvent principalement en Espagne et au Portugal). La France, l'Allemagne, la Hongrie, le Luxembourg, la Grèce, l'Autriche et la Bulgarie ont invoqué la clause de sauvegarde. Les diplomates américains en poste en Europe auraient considéré que des représailles commerciales seraient le moyen pour faire accepter les positions pro-OGM, suivant ainsi l'avis de certains acteurs français... Attention, selon le texte, il ne s'agissait pas de conduire directement au changement de l'opinion publique mais de renforcer la voix des pro-OGM qu'on entendrait insuffisamment. Pas assez motivés ?

<http://www.wikileaks.ch/cable/2009/05/09MADRID482.html>
Christophe NOISETTE De moins en moins de maïs OGM cultivé en Europe, janvier 2011,
<http://www.infogm.org/spip.php?article4672>

VATICAN, MONDE

Les OGM pas encore en odeur de sainteté

L'affaire des documents publiés par le site Wikileaks aura révélé entre autres les efforts déployés par les diplomates américains pour obtenir que les positions du Vatican – dont l'influence dans le monde est considérable – viennent conforter les leurs. Dès 2005, l'ambassade américaine auprès du Saint-Siège a mené un lobbying pour rallier le Vatican sur la question des OGM : « En insistant sur les bénéfices économiques des OGM pour les fermiers des pays en voie de développement, les diplomates espèrent convertir l'Eglise catholique à « l'impératif moral » des OGM, ce qui, au passage, pourrait contribuer à l'acceptation de ces produits dans les pays du Sud. »

Sur cette question il semblerait que les diplomates aient en partie perdu : Benoît XVI s'est récemment désolidarisé d'un texte émanant de l'Académie pontificale des sciences (*Transgenic plants for food security in the context of development*), lequel concluait que les OGM n'étaient pas intrinsèquement dangereux. Le service de presse Saint-Siège a précisé que seuls 6 académiciens sur 80 avaient signé ce texte, que l'Académie n'avait pas été saisie de cette question et que le texte ne pouvait être considéré comme une position officielle de l'Académie ni de l'Eglise.

Le Vatican reste prudent face aux plantes transgéniques, Frédéric Mounier, *La Croix*, 2 décembre 2010
Wikileaks : le poids diplomatique du Vatican, *Le Monde*, 11 décembre 2010.

NÎMES, FRANCE

OGM en kit

L'association des professeurs de biologie et de géologie (APBG) propose sur son site des kits de transgénèse expérimentaux (boîtes de Petri, bactéries *Escherichia coli* à modifier) par le biais d'une autre association, l'École de l'ADN, sise à Nîmes. Selon ses promoteurs, le fait est unique en Europe. Pédagogique, ludique ? Des chercheurs s'insurgent contre le fait que des élèves puissent dès la seconde manipuler des cellules sans en connaître le fonctionnement et parlent « d'apprentis sorciers ». Certains s'opposent à la culture de plantes génétiquement modifiées pour éviter la diffusion du pollen... Une autre diffusion des OGM est-elle en cours ?

Fabriquer des OGM ? Un jeu d'enfant de 15 ans ! *Le Canard Enchaîné*, 19 janvier 2011.
http://www.apbg.org/productions/produits/kits__adn.htm

BRETAGNE

Polluons, dépolluons avec Photoshop

Il n'y en a pas eu beaucoup d'imprimées. Encore moins d'affichées. Résultat, tout le monde les a vues. Il s'agit des affiches de la campagne de FNE au moment du salon de l'agriculture. Elles ont été diversement appréciées : il faut dire que la publicité en a été faite par des volontaires de tous bords. Critique des agriculteurs ou du système agricole : il y a peu de chance que chacun change d'avis. Mais une autre controverse a été soulevée par le *Télégramme* (4 mars 2011). Les photos des algues vertes servant de terrain de jeu à un enfant seraient un photomontage ! On pourrait se dire qu'il vaudrait mieux : en effet, le photographe ne peut décemment avoir exposé un enfant aux gaz mortels...

Soyons rassurés : ces algues vertes sont bien vertes, bien fraîches, et pas en décomposition, et leur épaisseur faible en fait un terrain de jeu idéal pour un galopin qui, soyons-en certains, ravit ses parents par



son activité tranquille, pas pire que de sauter à pieds joints dans la boue les jours de pluie... et sans danger pour la santé à ce stade. Alors ? Pas de photomontage selon FNE...

Pas besoin, dira-t-on. Ce que Photoshop pourrait avoir fait, Photoshop pourrait aussi le défaire : plus une page avec des algues... Le logiciel de retouche sera-t-il subventionné par l'agence de bassin ?

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/regions/bretagne/affiches-chocs-il-n-y-a-pas-de-photomontage-assure-fne-04-03-2011-1225840.php>

ALLEMAGNE, CANADA, ÉTATS-UNIS

Fermes urbaines

Au-delà des initiatives parfois jugées marginales voire fantasmagoriques de cultures en ville dans un contexte branché, bobo, de réinsertion sociale ou de restauration d'espaces dégradés, ou parfois de misère collective (crise, pauvreté...) des fermes urbaines se développent sur le principe des circuits courts, à Montréal par exemple. D'autre part, des projets à grande échelle sont à l'étude, en Allemagne et aux États-Unis : buildings dédiés ou partagés, technologies de pointe en matière de culture mais aussi d'environnement ou de construction (cultures hydroponiques, récupération de chaleur, énergies renouvelables, etc.), sans oublier des investissements importants. Des chercheurs et ingénieurs seraient recrutés pour faire fonctionner ces cultures high-tech. Les start-up et investisseurs intéressés prévoient que ces structures de production appartiennent à terme aux entreprises de la grande distribution. Loin des campagnes mais proche des consommateurs, l'agriculture du futur se fera-t-elle en partie en ville, hors-sol... et sans agriculteurs ?

« InFarming » <http://www.umsicht.fraunhofer.de/de/presse-medien/pressemitteilungen/2011/infarming.html>
 Michel Ktitaref, Quand nos villes se couvriront de fermes, Les Echos, 20 mai 2011.

BRETAGNE

Travailler moins pour gagner plus ?

Le ministère de l'agriculture décerne chaque année, depuis 2009, des trophées de l'agriculture durable à des initiatives exemplaires « d'une agriculture conjuguant productivité, respect de l'environnement et vigueur économique ». Le gagnant 2011 dans la catégorie exploitants agricoles est un élevage laitier breton, l'EARL de l'Aber : 66 hectares de prairies en parc régional dont 22 en zone de protection conchylicole, 90 vaches laitières, 40 génisses.

Qu'a donc de si particulier cet élevage laitier ? Sur un modèle répandu plutôt en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, les vèlages sont groupés pour adapter la période de lactation à la période de haute productivité des prairies, la composition génétique du troupeau croise Prim'holstein et autres races permettant rusticité, vèlages faciles et une seule traite par jour (contre trois pour les



élevages les plus intensifs non fromagers). La production de lait est certes moindre, mais cela diminue aussi les problèmes sanitaires du troupeau.

Résultat pour le couple d'exploitants : trois mois de repos (relatif) de janvier à mars, du temps à consacrer aux enfants et une charge de travail maîtrisée, pour un revenu qui leur paraît correct, soit l'équivalent de leur précédent revenu horaire de conseiller agricole. « La mono-traite, c'est une autre vie ! L'été on peut aller à la plage l'après-midi avec les enfants »...

Les ingrédients de base ? Beaucoup de passion, de réflexion, de réalisme, de recherche d'information, d'échanges en direct et par Internet, bref de la compétence, encore et toujours, mais aussi le courage de supporter les critiques et l'incrédulité. Les impacts sur l'environnement, réduits, sont cohérents avec la vocation conchylicole de cet espace. L'évolution en agriculture biologique, en cours, semble couler de source.

Cette récompense au nom de l'agriculture durable annonce-t-elle des critères de performances pour l'agriculture tout court ? On peut se rappeler qu'il avait fallu attendre la fin du XX^e siècle pour que les chambres d'agriculture récompensent l'exploitation qui avait fait la meilleure marge, pas le plus haut rendement... Il faut du temps pour le changement.

<http://agriculture.gouv.fr/bien-vivre-en-production-laitiere>